

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALCOOL ISOPROPYLIQUE**SECTION 1 : PRODUIT CHIMIQUE ET IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE****DISTRIBUTEUR**

Comptoirs Industriels du Rhône  
 75, avenue du Progrès  
 69680 CHASSIEU  
 France  
 Tél. : 04 78 60 57 00  
 Fax : 04 78 95 13 39  
 contact@cir-chimie.com

Date d'entrée en vigueur : 2011 - 01 - 05  
 Date de révision : 2011 - 05 - 11

site Web : www.cir-chimie.com

**NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE DISTRIBUTEUR**

Numéro ORFILA : +33(0)1 45 42 59 59

**IDENTIFICATION DU PRODUIT**

Nom du produit : Alcool isopropylique (IPA) 60 - 100 %.

Nom chimique : Isopropanol.

Synonymes : Alcool isopropylique ; Alcool isopropylique anhydre ; I.P.A 99 ; Alcool à 90 degrés ; Carbinol de diméthyle ; Alcool sec-propylique ; 2-Propanol ; IPA ; Alcool isopropylique 99 % ; Alcool isopropylique 99 % USP ; Alcool isopropylique 95 - 97 % ; Alcool isopropylique 91 % ; Alcool isopropylique 70 % ;

Famille chimique : Alcool isopropylique 99 DPM530.

Formule moléculaire : Alcool.

Usages du produit : C<sub>3</sub>H<sub>8</sub>O ; CH<sub>3</sub> - CHOH - CH<sub>3</sub>.  
 Solvant industriel, nettoyeur et dégraissant.

**Classification / symbole SIMDUT :**

B-2 : Liquide inflammable D-2B :  
 Toxique (irritant oculaire)



LIRE LA FICHE SIGNALÉTIQUE EN ENTIER POUR L'ÉVALUATION COMPLÈTE DES DANGERS QUE COMPORTE CE PRODUIT

**SECTION 2 : COMPOSITION, RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS**

Ingrédient	N°CAS	TLV de l'ACGIH	Concentration %
Isopropanol	67-63-0	200 ppm *A4	60 - 100

A4 = Non classable comme produit cancérogène pour les humains. (ACGIH-A4)

## SECTION 3 : IDENTIFICATION DES DANGERS

<b>URGENCES :</b>	Cause une sévère irritation des yeux. Vapeurs extrêmement irritantes pour les yeux et les voies respiratoires. Les vapeurs et les brouillards irritent les yeux et les voies respiratoires. À de hautes températures, le présent produit peut irriter les yeux et les voies respiratoires. Se reporter à la section « Autres effets sur la santé ». Liquide et vapeurs inflammables. Peut causer des flammèches ou une explosion. À de fortes températures, le produit peut se décomposer pour donner des gaz toxiques. Les contenus peuvent développer de la pression à la suite d'une exposition prolongée à la chaleur.
<b>EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ :</b>	
Inhalation :	Le contact avec les vapeurs ou les brouillards peut irriter les muqueuses et amener de la toux et des difficultés respiratoires. Se reporter à la section « Autres effets sur la santé ».
Contact cutané :	Ce produit peut causer une irritation légère et passagère. Le contact cutané peut causer de l'irritation, particulièrement sous les ongles (et les autres endroits restreints comme sous une bague ou un bracelet de montre). Il y a risque de destruction de la pellicule grasseuse naturelle de la peau, d'assèchement et de gerçures. Un contact prolongé et répété peut amener une dermatite.
Absorption par la peau :	Il y a risque d'absorption par la peau saine.
Contact oculaire :	Cause une sévère irritation des yeux. Il peut endommager la cornée et causer une conjonctivite. Les vapeurs de ce produit irritent les yeux.
Ingestion :	Ce produit cause des irritations, une sensation de brûlure dans la bouche et dans la gorge ainsi que des douleurs abdominales.
Autres effets sur la santé :	Les effets (irritations) cutanés et oculaires peuvent être différés et les dommages survenir sans sensation de douleur. Donner de bons premiers soins à la suite de toute exposition est essentiel.  Le produit peut entraîner une dépression du système nerveux central (SNC), une atteinte au foie et une atteinte aux reins. La dépression du système nerveux central (SNC) se caractérise comme suit : céphalées, étourdissements, somnolence, nausées, vomissements, douleurs abdominales et incoordination. Les surexpositions intenses peuvent entraîner le coma et même la mort pour cause d'insuffisance respiratoire. Les dommages au foie se caractérisent par la perte d'appétit, la jaunisse et des douleurs occasionnelles dans la partie supérieure gauche de l'abdomen. Généralement, les symptômes d'une atteinte des reins évoluent comme suit : oligurie, présence de sang dans les urines et insuffisance rénale globale.

## SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS

<b>PREMIERS SOINS</b>	
Inhalation :	Amener la victime au grand air. Pratiquer la respiration artificielle SEULEMENT si le sujet ne respire plus. Pratiquer la réanimation cardiorespiratoire s'il y a à la fois arrêt respiratoire ET absence de pouls. Obtenir d'URGENCE des soins médicaux.
Contact cutané :	Commencer le rinçage tout en retirant les vêtements contaminés. Laver les régions atteintes avec de l'eau et du savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Contact oculaire :	Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes en maintenant les paupières ouvertes. Si l'irritation persiste, répéter l'opération. Obtenir D'URGENCE des soins médicaux.
Ingestion :	Ne pas tenter de donner quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente. Si la victime est consciente et qu'elle n'est pas en proie à des convulsions, lui faire rincer la bouche et lui faire boire de un demi à un verre d'eau pour diluer la matière. Communiquer IMMÉDIATEMENT avec un centre antipoison. Le vomissement ne doit être provoqué que sur l'ordre d'un médecin ou d'un centre antipoison. En cas de vomissement spontané, faire pencher la victime, tête baissée vers l'avant, pour éviter qu'elle n'aspire des vomissements ; lui faire rincer la bouche et lui donner encore de l'eau. Transporter IMMÉDIATEMENT la victime dans un service des urgences.
Remarque pour le médecin :	Ce produit renferme des matières pouvant entraîner une pneumonie grave en cas d'aspiration. S'il y a moins de deux heures que l'ingestion a eu lieu, effectuer prudemment un lavage gastrique. Si possible, utiliser une sonde endotrachéale pour prévenir l'aspiration des vomissements. Garder le patient en observation pour déceler tout signe de gêne respiratoire due à une pneumonie de déglutition. Pratiquer les techniques de réanimation et administrer la thérapie médicamenteuse s'appliquant aux cas de diminution respiratoire.  Isopropanol : Le métabolisme de l'isopropanol produit de l'acétone qu'on peut détecter dans l'urine et dans l'air expiré. Contrairement à l'acidose diabétique, l'acidose se produit en l'absence d'hyperglycémie. Dans le cas d'une intoxication sévère et aiguë, on songera à faire une hémodialyse. (3)  Le présent produit peut, par exposition, aggraver les problèmes neurologiques et cardio-vasculaires, les maladies de la peau, des yeux et des voies respiratoires, et les problèmes déjà existants au foie et aux reins.

## SECTION 5 : MESURES POUR COMBATTRE LES INCENDIES

Point d'éclair (°C)	Température d'auto-ignition (°C)	Limites d'inflammabilité dans l'air (%) :	
		LEL	UEL
12	399	2	12
Classe d'inflammabilité (SIMDUT) :	B-2 : Liquide inflammable		
Produits de combustion dangereux :	Les produits libérés au cours de la décomposition thermique sont toxiques et peuvent comprendre : des oxydes de carbone et des gaz irritants.		
Dangers d'incendie et d'explosion inhabituels :	Les vapeurs de ce produit sont plus lourdes que l'air. En cas de fuite, elles peuvent se propager jusqu'à une source d'inflammation (comme les lampes témoins, les radiateurs, les moteurs électriques) sensiblement éloignée, puis s'enflammer instantanément jusqu'au point d'origine, causant une explosion et un incendie. Les contenants fermés exposés à la chaleur peuvent exploser. Le produit répandu peut rendre les surfaces de contact et les planchers glissants.		
Sensibilité aux chocs :	Le produit n'est probablement pas sensible aux chocs.		
Taux de combustion :	2,3 mm/min.		
Puissance explosive :	Non disponible.		
Sensibilité aux décharges électrostatiques :	On croit que le produit est sensible aux décharges statiques lorsque les concentrations de vapeurs sont présentes entre les limites explosives inférieure et supérieure.		
MOYENS D'EXTINCTION			
Agents extincteurs :	Mousse résistant à l'alcool. Brouillard d'eau. Utiliser de l'anhydride carbonique ou un produit chimique sec pour les petits incendies. Si seule l'eau est disponible, utilisez-la sous forme de brouillard. Ce produit peut créer un risque de feu flottant dans des conditions d'incendie graves. Ne pas utiliser de grandes quantités d'eau en jet.		
<b>DIRECTIVES POUR COMBATTRE LES INCENDIES</b>			
Directives à l'intention des pompiers :	Pulvériser de l'eau pour refroidir les structures ou les récipients exposés aux flammes et disperser les vapeurs. Le produit peut s'enflammer de nouveau. Isoler les produits qui ne sont pas impliqués dans l'incendie. Protéger le personnel. Refroidir les contenants en les inondant d'eau longtemps après la fin de l'incendie.		
Équipement protecteur des pompiers :	Porter des vêtements protecteurs et un appareil de protection respiratoire autonome.		

## SECTION 6 : MESURES EN CAS DE REJETS ACCIDENTELS

Les renseignements dans la présente section visent à réagir aux déversements, aux fuites ou aux rejets afin de prévenir ou de minimiser les effets adverses pour les personnes, la propriété et l'environnement. Il pourrait y avoir des déversements, des fuites ou des rejets à déclaration obligatoire variant d'une région à l'autre.

Méthode d'endiguement et de nettoyage : Dans tous les cas de fuite et de déversement, communiquer avec le fournisseur au numéro d'urgence apparaissant sur la première page de la présente fiche signalétique. Porter des vêtements protecteurs. Ne pas utiliser de produits combustibles comme les sciures. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Recueillir le produit en vue de sa récupération ou de son élimination. Pour les déversements au sol ou dans les eaux de ruissellement, circonscrire au moyen de digues ou couvrir d'un absorbant inerte ; pour les déversements dans l'eau, endiguer ou faire dériver l'eau afin de minimiser l'étendue de la contamination. Ventiler les espaces clos. Avertir les autorités gouvernementales compétentes si le déversement devait faire l'objet d'un rapport ou s'il se révélait nuisible pour l'environnement.

## SECTION 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

### MANIPULATION

Méthode de manipulation : Mettre à la terre et frotter le matériel et les contenants pour prévenir l'accumulation d'électricité statique. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles et éviter les éclaboussures au moment du remplissage des contenants. Adopter de bonnes habitudes d'hygiène et d'entretien ménager. Il y a une possibilité de pression interne dans les contenants exposés à la chaleur. Refroidir ces fûts et bien les aérer avant de les ouvrir. Le port d'un écran facial et d'un tablier est recommandé. Ventiler le conteneur régulièrement, plus souvent lorsqu'il fait chaud, pour relâcher la pression. Faire respecter les règlements interdisant de fumer (DÉFENSE DE FUMER) dans le périmètre où le produit est utilisé.

Le pompage peut amener des charges électrostatiques. La décharge électrostatique peut causer un incendie. Assurez-vous de la continuité électrique grâce à la connexion et à la mise à la terre de l'équipement. Réduire la vitesse de la ligne durant le pompage pour éviter les décharges électrostatiques ( $\leq 10$  m/sec).

Exigences pour la ventilation : Le système de ventilation devrait être à l'épreuve des explosions. N'employer le produit que dans un lieu bien ventilé et éviter d'en inhaler les vapeurs ou les brouillards.

Précautions additionnelles : Éviter tout contact du produit avec les yeux, la peau ou les vêtements. Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Laver les vêtements contaminés avec soin avant de les réutiliser. Ne pas utiliser de torches pour couper ou souder des barils vides ayant contenu de ce produit. Entreposer les chiffons à essuyer et les produits semblables dans des contenants en métal avec des couvercles hermétiquement fermés.

### ENTREPOSAGE

Température de stockage (en °C) : Voir ci-dessous.

Exigences pour la ventilation : Le système de ventilation devrait être à l'épreuve des explosions.

Conditions de stockage : Stocker dans un lieu frais et bien ventilé. Garder à l'abri de la chaleur, des étincelles et des flammes. Tenir les contenants fermés. Ne pas les exposer à des températures supérieures à 40° C. Protéger de la lumière du jour. Protéger des dommages physiques. Isopropanol peut former des peroxydes instables à la suite de l'exposition à l'air et à la lumière.

Produits spéciaux à être utilisés pour l'emballage ou les contenants : Les matériaux de construction pour l'entreposage comprennent : de l'acier doux ou l'acier inoxydable. L'équipement d'entreposage, de manutention et de transport NE DOIT PAS contenir de : les plastiques ou en néoprène. À des températures élevées : L'équipement d'entreposage, de manutention et de transport ne doit pas contenir d'aluminium ni de ses alliages. Le produit peut réagir en présence de certains types de caoutchouc, de plastiques ou de revêtements et les endommager. Confirmez que les matériaux conviennent avant de les utiliser.

## SECTION 8 : CONTRÔLES EN CAS D'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

Les recommandations de cette section indiquent le type de matériel offrant une protection contre les surexpositions à ce produit. Les conditions d'emploi, la pertinence des vérifications techniques ou d'autres contrôles et les niveaux réels d'exposition permettront de choisir le matériel protecteur convenant à votre exploitation.

### SÉCURITÉ INTÉGRÉE

Vérifications techniques : Ventilateurs d'évacuation locaux requis. Le système de ventilation devrait être à l'épreuve des explosions. On fournira de l'air d'appoint afin d'équilibrer l'air qui provient des ventilateurs locaux ou généraux. Bien aérer les aires basses comme les puits ou les collecteurs, là où les vapeurs denses peuvent s'accumuler.

On suivra une procédure adéquate pour l'entrée du personnel dans des espaces clos (c.-à-d. dans les réservoirs d'entreposage en vrac). On tiendra compte, entre autres, dans une telle procédure de la ventilation, des tests d'atmosphère du réservoir, de l'entretien de l'APRA et des secours d'urgence. Travailler en équipe de deux. La deuxième personne doit être en vue, formée et équipée pour pouvoir porter secours à la première.

### ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection des yeux :

Lunettes de sécurité avec écrans latéraux. Porter un écran facial complet ou des lunettes monoconvexes antiacides en cas de risque de contact. On ne doit pas porter de verres de contact lorsqu'on travaille avec ce produit.

Protection de la peau :

Des gants et des vêtements protecteurs en caoutchouc butyle, en caoutchouc nitrile, en viton, en néoprène, en PVC devraient assurer l'étanchéité compte tenu des conditions d'utilisation. Le produit peut réagir en présence de certains types de caoutchouc, de plastiques ou de revêtements et les endommager. Avant utilisation, l'utilisateur devra s'assurer de leur étanchéité.

**Protection respiratoire :** Aucune ligne directrice particulière de disponible. N'utilisez pas d'oxygène comprimé dans les atmosphères d'hydrocarbure. Utiliser un respirateur avec cartouches filtrantes homologué par le NIOSH/MSHA muni de cartouches contre les vapeurs organiques pour des concentrations maximales de 1 000 ppm. En cas de concentrations plus élevées ou inconnues, on recommande d'utiliser un respirateur à adduction d'air.

Valeur de danger immédiat pour la vie ou la santé (IDLH) : 2 000 ppm. Le but de l'établissement de la valeur IDLH est de s'assurer que le travailleur puisse s'échapper d'un environnement contaminé en cas de défaillance de l'équipement respiratoire de protection. En cas de défaillance de l'équipement respiratoire de protection, on fera tous les efforts nécessaires pour sortir immédiatement.

Si, lorsque vous portez un appareil protecteur pour la respiration, vous pouvez sentir, goûter ou détecter quoi que ce soit d'inhabituel, ou si dans le cas d'un respirateur facial complet vous avez les yeux irrités, quittez les lieux immédiatement. S'assurer que le joint d'étanchéité du respirateur est encore bon. Si tel est le cas, remplacer le filtre ou la cartouche. Si le joint n'est plus bon, vous pourriez avoir besoin d'un nouveau respirateur.

**Autre équipement protecteur :** Bottes et tablier imperméables. Localiser la douche d'urgence et la fontaine oculaire se trouvant à proximité de l'aire de manipulation des produits chimiques. Prendre les précautions nécessaires pour éviter tout contact direct avec le produit. On doit porter des vêtements et des souliers ignifuges diminuant les charges d'électricité statique lorsqu'on manipule des produits inflammables. Les fibres naturelles (coton, laine, cuir et lin) seront privilégiées par rapport aux produits synthétiques (rayonne, nylon et polyester).

#### LIGNES DIRECTRICES POUR EXPOSITIONS

SUBSTANCE	TLV de ACGIH (STEL)	PEL de l'OSHA		REL du NIOSH	
		(TWA)	(STEL)	(TWA)	(STEL)
Isopropanol	400 ppm	200 ppm		200 ppm (cutané)	250 ppm (cutané)

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique :	Liquide.
Aspect :	Liquide incolore.
Odeur :	Douce odeur d'alcool.
Seuil olfactif :	Non disponible.
Point d'ébullition (°C) :	82 - 83.
Point de fusion/point de congélation (°C) :	-88
Tension de vapeur (mm Hg à 20° C) :	33 (100%)
Densité de vapeur (air = 1,0) :	2.1 (100%)
Densité relative :	0.78 - 0.79.
Masse volumique globale :	780 - 790 kg/m <sup>3</sup> .
Viscosité :	2.4. cPs @20°C
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1,0) :	1.5.
Solubilité :	Miscible dans l'eau.
Volatilité en % par volume :	100.
pH :	Non disponible.
Coefficient de répartition eau-huile :	0.05.
Composés organiques volatils :	100%
Point d'éclair (°C) :	12



## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### STABILITÉ CHIMIQUE

Dans des conditions normales : Stable.

En présence de flammes : Inflammable.

Risques de polymérisation brutale : Nuls.

Conditions à éviter : Températures élevées, étincelles, flammes nues et toute autre source d'inflammation. Isopropanol peut former des peroxydes instables à la suite de l'exposition à l'air et à la lumière.

Substances incompatibles : Comburants puissants. Acides minéraux ou Lewis. Aldéhydes. Halogènes. Les composées halogénées. Les mélanges ou les réactions des alcools avec les produits suivants peuvent causer des explosions : perchlorate de baryum, chlore, acide hypochloreux, oxyde d'éthylène, diisocyanate d'hexaméthylène et d'autres isocyanates, tétroxyde d'azote, acide permonosulfurique et aluminium tri-isobutylique. À des températures élevées : Aluminium et alliages.

Produits de décomposition ou de combustion dangereux : Les produits libérés au cours de la décomposition thermique sont toxiques et peuvent comprendre : des oxydes de carbone et des gaz irritants.

## SECTION 11 : RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

### DONNÉES TOXICOLOGIQUES :

SUBSTANCE	DL50 (oral, rat)	DL50 (cutané, lapin)	CL50 (inhalation, rat, 4 h)
Isopropanol	4 700 - 5 800 mg/kg	12 000 - 13 000 mg/kg	>20 000 ppm

Cancérogénicité : Le ou les ingrédients du présent produit ne sont pas classés comme carcinogènes par l'ACGIH, le CIRC, l'OSHA ni le NTP. Voir « Autres études en rapport avec le produit ».

Données sur la reproduction : Isopropanol : peut avoir des effets sur la reproduction selon des études avec des animaux de laboratoire à de fortes doses généralement toxiques. Voir « Autres études en rapport avec le produit ».

Mutagénicité : Les résultats des essais relatifs à la mutagenèse sur des animaux sont négatifs. Voir « Autres études en rapport avec le produit ».

Tératogénicité : Les résultats des essais relatifs à la tératogénèse chez des animaux sont négatifs ou non concluants. Voir « Autres études en rapport avec le produit ».

Sensibilisant respiratoire / cutané : Une travailleuse ayant été exposée en milieu de travail à l'isopropanol commercial a eu une réaction positive lorsqu'elle a subi un test épicutané avec de l'isopropanol chimiquement pur à des concentrations variant entre 2,5 et 99 %. Les antécédents médicaux indiquent qu'elle avait auparavant eu un léger cas d'eczéma.

Substances synergiques : Il peut y avoir interaction synergique entre les alcools et les solvants chlorés (par ex. : le tétrachlorure, le chloroforme, le bromotrichlorométhane), les dithiocarbamates (comme le disulfirame), la diméthylnitrosamine et le thio-acétamide.

Autres études pertinentes sur le produit : Les grandes quantités (plus de 800 mg/kg/jour) d'isopropanol données oralement aux rats en gestation durant la période critique a amené une légère baisse du poids des foetus. Ces doses orales ont fourni la preuve de toxicité chez les mères. Des doses orales aussi élevées que 480 mg/kg/jour a fourni la preuve de toxicité chez les lapines en gestation, mais pas de preuve de toxicité de l'embryon ou du foetus. L'isopropanol n'a pas amené une hausse de l'incidence des malformations (tératogénicité) chez les deux espèces.

Des doses orales de 1000 mg/kg/jour données au cours d'une étude faite sur deux générations ont amené une baisse de la performance de l'accouplement chez la deuxième génération. On a aussi remarqué une hausse de la mortalité néonatale à 500 mg/kg/jour et plus dans la présente étude.

On n'a observé aucune preuve d'effet neurotoxique dans les études précisément conçues pour évaluer les fonctions neurocomportementales chez les rats néonataux après dosage oral aux mères durant la gestation et la lactation. Dans une étude d'inhalation de vapeurs aiguës, les grandes concentrations d'isopropanol (1500 ppm et plus) a causé un spectre d'effets transitoires, les grandes concentrations de vapeurs (5000 ppm) ont produit une hausse de l'activité motrice chez les rats, remarquée après 4 semaines d'exposition. L'effet a été entièrement réversible disparaissant en moins de 14 jours après 13 semaines d'exposition.

Aucune vapeur d'isopropanol n'a produit de gouttelettes de néphropathie hyalines chez les rats mâles, un effet considéré sans pertinence pour l'évaluation des dangers pour la santé des humains. On a remarqué aucun autre effet sur les organes cibles chez les rats et les souris après trois mois d'exposition à des concentrations de vapeur allant jusqu'à 5000 ppm.

On n'a noté aucune preuve, chez les rats et les souris, suggérant une activité carcinogène dans les études d'inhalation chronique de vapeur d'isopropanol. Dans deux essais de mutagénicité, micronucléus de souris et ovaire de hamster, l'isopropanol s'est révélé négatif.

L'isopropanol n'est pas irritant, ou légèrement irritant, pour la peau en se fondant sur les preuves animales et humaines. L'isopropanol a causé une irritation de modérée à sévère aux yeux des animaux testés.

## SECTION 12 : RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité :	Isopropanol : 96 h LC50 (pimephales promelas) = 9 640 - 10 400 48 h EC50 (daphnie magna) = 7 550 - 13 299 mg/l Aucun potentiel de concentration dans la chaîne alimentaire.
Environnement :	Ce produit est biodégradable. Se volatilise rapidement. Isopropanol présente une grande mobilité dans le sol. Danger possible en cas d'infiltration des sources d'eau potable. Ne pas contaminer les eaux domestiques et d'irrigation, les lacs, les étangs, les ruisseaux et les rivières.

## SECTION 13 : CONSIDÉRATION POUR LA DISPOSITION

Produits chimiques de désactivation :	Aucun produit nécessaire.
Méthodes d'élimination des déchets :	Éliminer les résidus dans des installations autorisées pour le traitement ou l'élimination des déchets (dangereux) conformément aux réglementations municipale, provinciale et fédérale en vigueur. Ne pas jeter avec les ordures ménagères ni dans les égouts. L'utilisateur pourrait être appelé à réévaluer le produit lorsque viendra le temps d'en disposer puisque son utilisation, sa transformation, son mélange et son traitement peuvent influencer sa classification.
Manipulation sécuritaire des résidus :	Voir la section « Méthode de disposition des déchets ».
Disposition de l'emballage :	Les conteneurs vides retiennent les résidus (liquide ou vapeur) ce qui peut être dangereux. Les fûts vides doivent être complètement drainés, correctement bondonnés et promptement retournés pour reconditionnement. Ne pas exposer de tels conteneurs à la chaleur, aux flammes, aux étincelles, à l'électricité statique ni à d'autres sources d'ignition. Ils pourraient exploser et causer des blessures ou même la mort. Ne pas disposer de l'emballage avant un lavage à fond.

## SECTION 14 : RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

UN1219=ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)

**DESCRIPTION RÉGLEMENTAIRE- transport des marchandises dangereuses :**

ALCOOL ISOPROPYLIQUE, Classe 3.

Étiquette : Liquides inflammables.

## SECTION 15 : RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

---

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations. A aussi été pris en compte la directive 2001/59/CE portant 28 ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

### Classement de la Préparation :

Irritant Facilement inflammable

### Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:

R 11 Facilement inflammable.  
R 36 Irritant pour les yeux.  
R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.  
S 7 Conserver le récipient bien fermé.  
S 16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.  
S 24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
S 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
S (2) Conserver hors de portée des enfants.

### Dispositions particulières :

Nomenclature des installations classées. (France) (Pour Quantité lire Quantité totale présente dans l'installation)

- N°1432 = Stockage de liquides inflammables présents en Qté > 100 m3 => Régime Autorisation et rayon d'affichage de 2 km. en Qté > 10 m3 mais Qté <= 100 m3 => Régime Déclaration.

- N°1433 = Installation de mélange ou emploi de liquides inflammables à l'exclusion du simple mélange à froid, si Qté >10 T => Régime Autorisation et Rayon d'affiche de 2 km ; Si Qté présente

>= 1 t mais <= 10 T => Régime Déclaration.

- N°1434 = Installation de remplissage ou distribution de liquides inflammables.

Régime Déclaration si le débit est > = 1 m3 / h mais < 20 m3 / h

Régime Autorisation si le débit est > = 20 m3 / h

Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail:

Tableau N° 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel.

### INTERNATIONAL

Le ou les composants suivants du présent produit apparaissent sur l'inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes : Isopropanol.

## SECTION 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

---

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison des textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.